

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2015**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 25 juin 2015

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 16 juin 2015

N° 2015-66

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : Mme Nathalie MERAND-DELERUE

OBJET

Etaients présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE (par proc. à M. JOINT), Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. NOUELLE (par proc. à Mme CRESPIY à partir du N° 2015-57), M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. TOLLET), Mme NICAISE (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, M. MANINI, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI

TRANSFORMATIONS ET  
CREATIONS D'EMPLOIS NON  
PERMANENTS

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le .....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

**Rapport de : M. LE DEPUTE-MAIRE**

Par délibération n°2015-40 du 16 mars 2015, le Conseil Municipal a modifié le tableau des effectifs de la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir apporter les modifications suivantes au tableau des emplois :

## TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

SERVICE	NOMBRE	ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	DATE D'EFFET	OBSERVATIONS
INFORMATIQUE	1	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/07/2015	Réussite concours
COMMUNICATION	1	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	Attaché	01/07/2015	Réussite concours
PISCINE	1	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	01/07/2015	Intégration suite à inaptitude physique
RESTAURATION	1	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	01/07/2015	Intégration suite à inaptitude physique

Les demandes d'intégration ont été approuvées par les membres de la Commission administrative paritaire lors de la séance du 18 mai 2015.

## CREATIONS D'EMPLOIS

SERVICE	NOMBRE	GRADE	DATE D'EFFET	OBSERVATIONS
PISCINE	1	Educateur des APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/08/2015	Recrutement en cours suite à départ en retraite
URBANISME	1	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	01/08/2015	Recrutement en cours suite à mutation

Il est précisé que ces créations d'emplois seront compensées par les suppressions de poste des anciens titulaires qui avaient des grades différents, en fin d'année lors de la mise à jour du tableau des emplois.

## CREATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS

Afin de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, et conformément à l'article 3 - 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, il est proposé au Conseil Municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 et pour l'année scolaire 2015-2016, les emplois non permanents suivants :

### ► Affaires culturelles

- 2 postes d'adjoints d'animation 2<sup>ème</sup> classe rémunérés, sur état d'heures, sur la base de l'indice brut 347 indice majoré 325. Ces personnes seront notamment chargées des visites guidées de la Chapelle et de l'accueil du public durant les concerts. Toutefois, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 340 majoré 321 si seules les missions d'accueil du public sont assurées.

### ► Education

6 postes de coordonnateurs en charge de la coordination des animateurs et surveillants sur les temps périscolaires, en complément des agents permanents de la Ville affectés sur ces postes de coordonnateurs. Ces agents seront rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> grade de la catégorie B, indice brut 374, indice majoré 345, entre 27 heures et 35 heures par semaine en fonction du nombre d'enfants présents dans chaque groupe scolaire.

De plus, ces agents pourront effectuer, en dehors des temps périscolaires, des heures complémentaires, dans différents services en fonction des nécessités de service et pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

► **Police municipale**

20 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon, indice brut 340, indice majoré 321.

Ces agents seront chargés d'assurer la mission de surveillance des entrées et sorties des écoles pendant les périodes scolaires, à raison de 12 heures par semaine pour les écoles privés et 17h30 pour les écoles publiques, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

Ces agents pourront effectuer, en dehors des plages horaires citées ci-dessus, des heures complémentaires, dans différents services en fonction des nécessités de service et pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- **APPORTE**

au tableau des effectifs les modifications concernant les transformations et créations d'emplois et les créations d'emplois non permanents ci-dessus mentionnées,

- **DIT**

que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours, dans les nature et fonction relatives aux divers services concernés.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 26 juin 2015  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET